

DÉLIBÉRATIONS

N° 2017/094/1.4

Feuillet n° 102

Département de le DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes à Terrasson, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET.

Date de convocation : 21 septembre 2017

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	61
Présents	40
Votants :	48
Pour :	48
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Gérard DEBET, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIO, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel DEMONEIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Yves MOREAU Roland MOULINIER, Serge EYMARD, Philippe VIEILLEFOSSE, Pierre AUGUSTE, Isabelle COMBESCOT, Laurent DELAGE, Olivier ROUZIER, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Francis AUMETTRE, Jean- Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Serge PÉDENON, Jean-Claude GUARISE, Bernard DURAND, Laurent MONTEIL, Michel LAPOUGE, Bernard BEAUDRY, Jean BOUSQUET, Isabelle DUPUY, Sabine MALARD, Francis VALADE, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique BOUSQUET, Laurent PELLERIN.

Suppléants : Jean-Pierre COLIN représente Josiane LEVISKI, Amandine DUCHEYRON représente Gérard MERCIER ; Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT, Patrick DELAUGEAS représente Camille GÉRAUD.

EXCUSÉS

Titulaires : Dominique DURUY, Bertrand CAGNIART donne pouvoir à Claude SAUTIER, Jean-Marie SALVETAT, Guy COUPLET donne pouvoir à Stéphane ROUDIER, Jean-Michel LAGORSE, Nadine ÉLOI donne pouvoir à Yves MOREAU, Catherine LUSTRISSY donne pouvoir à Roland MOULINIER, Charles SOL, Daniel BOUTOT, Jean-Michel LAGORSE, Régine ANGLARD donne pouvoir à Serge EYMARD, Coralie DAUBISSE, Florence DEBAT-BOUYSSOU, Pierre DELMON, Frédéric GAUTHIER, Jean-Pierre JACQUINET donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Jean BOUSQUET, Claudine LIARSOU, Arlette VERDIER, Nicole RAVIDAT donne pouvoir à Jean-Luc BLANCHARD Dominique DURAND.

SECRETARIRE : Annie DELAGE

OBJET : Conventions de coopération avec le SDE24

Par délibération du 16 juin 2016, le SDE24 a adopté le principe de formaliser des conventions de coopération relatives aux prestations de création, de renouvellement et de maintenance en éclairage public pour le compte des intercommunalités et plus particulièrement sur les zones d'activités économiques.

Le 15 février 2017, le Comité Syndical du SDE24 a validé les conventions dont les règles de participations sont les suivantes :

- Pour les travaux de maintenance : les demandes de règlement des travaux d'entretien et de maintenance préventive ou corrective sont présentées annuellement par le SDE24 à l'intercommunalité sous la forme d'une redevance calculée en fonction du nombre et du type de luminaire.
- Pour les travaux de création, de renouvellement et sous réserve qu'ils soient sources d'économies d'énergie, le SDE24 participera
 - Pour la réalisation de travaux de renouvellement de foyers lumineux de plus de 20 ans, à hauteur de 40% du montant des travaux HT
 - Pour la réalisation de travaux neufs, à hauteur de 15% du montant HT des travaux.

Monsieur le Président propose à l'assemblée communautaire de l'autoriser à signer les conventions de coopération avec le SDE24.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **VALIDE** les conventions de coopération ci-annexées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer les conventions de coopération avec le SDE24 et tout acte en lien avec cette affaire.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 02/10/2017

Le Président
Dominique BOUSQUET



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

024-200041150-20170928-DE2017094-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/10/2017

